



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	21
votants	23

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Monsieur Olivier UCHET à Monsieur Hervé BERNE
Madame Mélanie CASCANT à Madame Agnès MARTIN.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le : 22/06/2026
et de la publication sur le
site internet
le : 22/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/75

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION COFOR ALEC 83**

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Entendu que la commune de Gassin adhère à l'Association COFOR ALEC 83,

et

Suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale,

conformément à l'article 6 des statuts de cette Association,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/75 DU 18 JUIN 2026 (SUITE)**

et en application du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs et peut les remplacer à tout moment pour la durée restant à courir du mandat,

il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune

et

Après avoir pris connaissance de l'email adressé par l'Association COFOR ALEC 83 sollicitant la désignation des délégués par la commune,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, 23 voix pour, 0 voix contre ;

- **DESIGNE** en tant que délégués de la commune de Gassin (Var) à l'Association COFOR ALEC 83 :

- Délégué titulaire Monsieur Hervé BERNE,
- Déléguée suppléante, Madame Elisabeth DIGNAC.

- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Madame la Sous-préfète de Draguignan.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE